

Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal
Séance du 21 décembre 2023

DÉLIBÉRATION N° 144/2023	DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT
--------------------------	--

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt et un décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 15 décembre 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, M. Gaglione, Mme Paquereau, M. Audubert, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, M. Jegouic, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

Mme Fond (pouvoir à M. Pineau), Mme Burgaud (pouvoir à Mme Métayer), M. Jehan (pouvoir à M. Faës), Mme Gallais (pouvoir à Mme Deletang), Mme Desgranges (pouvoir à Mme Douaisi), M. Nicolas (pouvoir à M. Simonet), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Marion (pouvoir à M. Le Breton)

Absents non excusés :

M. Brianceau, adjoint

M. Le Forestier, conseiller municipal

Jean-Louis Gaglione a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

OBJET : DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CGCT :

Mme Agnès Bourgeais donne lecture de l'exposé suivant :

Par délibération en date du 24 février 2022, le conseil municipal a délégué ses attributions au maire et à ses adjoints dans 27 domaines prévus par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Aux termes de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets. En outre le maire doit en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

C'est dans ces conditions qu'il vous est rendu compte ci-après des décisions intervenues depuis le dernier conseil et notamment des marchés passés et de leurs avenants.

Le conseil municipal,

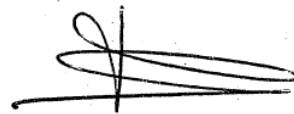
Vu les articles L 2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°23_2022 du 24 février 2022,

Après en avoir délibéré,

- prend acte des décisions prises par Mme la Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales mentionnées dans l'annexe ci-après.

La maire,
Agnès Bourgeais



Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Informations : Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire vous transmet les informations suivantes :

Alinéa 4 - Délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :

N° marché (signature du marché valant décision dès le 1er €)	Opérations	Lot numéro et intitulé	Titulaire	Objet	Montant € HT	Date Préfecture	Date de notification
2200201- 2022-19	Mission de SPS - Hôtel de Ville création sanitaire douche	Marché subséquent	QUALICONSLT	Attribution	600,00 €	non	07/11/2023
2302501	Fourniture de matériel et d'équipement de spectacle professionnel	lot 1 : projecteur LED et gradateur 24 circuits	B LIVE	Attribution	30 492,70 €	non	07/11/2023
2302502	Fourniture de matériel et d'équipement de spectacle professionnel	lot 2 : microphone HF et enceinte amplifiée	B LIVE	Attribution	18 974,21 €	non	07/11/2023
2202003 - AVT 3	Réfection des couvertures de bâtiments communaux - PPI 2022	lot 3 : couverture	BLANDIN	Avenant 3 augmentatio n	422,82 €	10/11/2023	13/11/2023
2104907 - AVT 2	Mise en accessibilité handicapée du GS Salengro - année 2021	lot 7 : revêtements de sols collés	OUEST HORIZON	Avenant 2 augmentatio n	999,30 €	20/11/2023	21/11/2023
2102001 - AVT 5	Mise en accessibilité de 22 bâtiments communaux 2022- 2024	lot unique	RS ARCHITECTURE	Avenant 2 augmentatio n	13 400,38 €	20/11/2023	20/11/2023
2304201	Fourniture de livres et documents de médiathèque	lot 6 : livres en sciences, arts et société	LIBRAIRIE DURANCE	Attribution	maxi 20 000 €	non	24/11/2023

2200603 - AVT 1	Rénovation des façades du Château de La Classerie	lot 3 : serrurerie	FORGE DECO OUEST	Avenant 1 diminution	-16 526,00 €	24/11/2023	24/11/2023
2206601 - AVT 1	Fournitures et équipements scolaires	lot 1 : fournitures scolaires	PAPETERIES PICHON	Avenant 1 augmentation	3 800,00 € / an	24/11/2023	27/11/2023
2206601 - AVT 1	Fournitures et équipements scolaires	lot 3 : matériels et jeux éducatifs	LACOSTE	Avenant 1 augmentation	2 150,00 € / an	24/11/2023	24/11/2023
2200301-14	Mission de CT bâtiment pour l'aménagement de l'accueil de l'Hôtel de Ville de Rezé	Marché subséquent	QUALICONSULT	Attribution	1 940,00 €	non	27/11/2023
2200201-15	Mission de SPS réaménagement des bureaux du CCAS à l'accueil de l'Hôtel de Ville	Marché subséquent	QUALICONSULT	Attribution	870,00 €	non	27/11/2023
2202602 - AVT 1	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 2 : gros œuvre - démolition - désamiantage	FL CONSTRUCTION	Avenant 1 augmentation	5 019,04 €	28/11/2023	28/11/2023
2202602 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 2 : gros œuvre - démolition - désamiantage	FL CONSTRUCTION	Avenant 2 augmentation	445,00 €	30/11/2023	01/12/2023
2202604 - AVT 4	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 4 : menuiseries intérieures	AMH	Avenant 4 augmentation	2 853,00 €	30/11/2023	01/12/2023
2202606 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 6 : plomberie sanitaire - chauffage ventilation	FORCENERGIE	Avenant 2 augmentation	367,35 €	30/11/2023	01/12/2023
2202607 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 7 : plâtrerie et faux plafond	AMH	Avenant 2 augmentation	3 879,83 €	30/11/2023	01/12/2023
2202603 - AVT 2	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 3 : menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURES	Avenant 2 augmentation	278,75 €	30/11/2023	01/12/2023
2202608 - AVT 4	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2022	lot 8 : revêtements de sols - faïence	ATLANTIC SOLS CONFORT	Avenant 4 augmentation	3 403,36 €	30/11/2023	01/12/2023

2102001 - AVT 6	Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de 22 bâtiments communaux 2022-2024	lot unique	RS ARCHITECTURE	Avenant 6 augmentation	3 977,23 €	non	07/12/2023
2301205	Marché de travaux pour la mise en accessibilité handicapée des bâtiments communaux 2023	lot 5 : couverture - étanchéité	BLONDY COUVERTURE	Attribution	30 883,88 €	30/11/2023	04/12/2023
2303801	Réhabilitation et transformation d'une maison en logements temporaires pour les ménages "MENS"	lot 1 : VRD - démolitions - gros œuvre	MJ BETON SPE	Attribution	32 542,50 €	non	12/12/2023
2303802	Réhabilitation et transformation d'une maison en logements temporaires pour les ménages "MENS"	lot 2 : menuiseries extérieures	MENUISERIE DE LA LOIRE	Attribution	18 283,93 €	non	12/12/2023
2303803	Réhabilitation et transformation d'une maison en logements temporaires pour les ménages "MENS"	lot 3 : Isolation - plâtrerie - menuiseries intérieures	SN PINARD	Attribution	30 962,37 €	non	12/12/2023
2303804	Réhabilitation et transformation d'une maison en logements temporaires pour les ménages "MENS"	lot 4 : revêtements de sols et muraux	ABITAT SERVICES SOLS	Attribution	8 272,04 €	non	13/12/2023
2303805	Réhabilitation et transformation d'une maison en logements temporaires pour les ménages "MENS"	lot 5 : peinture	VOLUME ET COULEURS	Attribution	7 357,96 €	non	12/12/2023
2303806	Réhabilitation et transformation d'une maison en logements temporaires pour les ménages "MENS"	lot 6 : plomberie - CVC	MICHEL GLEN	Attribution	14 209,62 €	non	12/12/2023

Alinéa 5 - Décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

Lieu	Locataire	Destination	Type convention	Durée	Loyer/Charges
1 Place du Traité de Rome	Association A PETITS PAS	Crèche associative	Convention de mise à disposition	du 01/01/2024 au 31/12/2027	Loyer : 1 743,07 €/mois Charges : 342 €/mois

ZAC dela Brosse	Ville de Rezé	Aire d'accueil temporaire pour les MENS	Convention d'occupation précaire	du 01/01/2024 au 30/04/2024	Gracieux
25 rue Félix Faure	M. Mohammed KHILALI	Local professionnel activité de couture et de retouches	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du 7 décembre 2021	du 01/01/2024 au 31/12/2025	243 €/mois charges comprises
11 Place Jean Perrin	Association d'Information et de Robotique Rezéenne (AIR2)	Local associatif	Convention de mise à disposition	du 01/01/2024 au 31/12/2026 (un an renouvelable)	Gracieux

Alinéa 6 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :

Indemnités de sinistre :

Société	Référence sinistre	Remboursement
SMACL	SINISTRE DAB 2023-05	7 922.40 €

Alinéa 11 – Délégation pour fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :

De novembre à décembre 2023 :

Intervenants	N° dossier	Date	Montant
Le Rouge de Rusunan Henri (expert)	1904260	04/12/2023	1 455,61 €
Le Rouge de Rusunan Henri (expert)	1904262	04/12/2023	1 526,58 €
CVS	146342	18/12/2023	1 350,00 €
MRV	230050	18/12/2023	3 372,00 €

Alinéa 17 – Délégation pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal :

De novembre à décembre 2023 :

Marque	Immatriculation	Date	Sinistre	Responsabilité
Piaggio	FH-894-PY	27/11/2023	Choc	100 %
Dacia	FB-558-EB	15/12/2023	Choc	100 %